

**Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et
l'environnement**

Conseil d'administration
Séance du 11 janvier 2022

Délibération n°1

Le 11 janvier 2022, le Conseil d'administration de l'institut Agro s'est réuni sous la présidence de Dominique Chargé, en visioconférence.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 24

Membres représentés (procuration) : 5

Quorum : 16

Point 1 – Approbation du procès-verbal

Délibération 1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 novembre 2021

ADOPTÉ : à 26 voix pour
 à 0 voix contre
 à 1 voix abstention

Le conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 11 janvier 2022, approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 16 novembre 2021.

Fait à Paris, le 11 janvier 2022

Le Président du Conseil d'administration

Dominique Chargé

Signature D. Chargé

**Compte rendu du conseil d'administration
de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation
et l'environnement (l'institut Agro)**

Séance du 16 novembre 2021

21 membres présents, 7 membres représentés

Après avoir constaté le quorum, Dominique Chargé ouvre la séance.

En préambule, Dominique Chargé souligne l'implication et la visibilité de l'Institut Agro dans la présentation du plan d'investissement France 2030 à l'Élysée le 12 octobre, événement où Anne-Lucie Wack et lui-même étaient présents avec un groupe de 3 étudiants, dont Manon Perrignon, qui a été l'étudiante choisie pour prononcer la 1^{ère} intervention d'ouverture.

Il précise par ailleurs que pour des questions d'agenda il devra céder la présidence de la séance à Laure Coudret-Laut en fin de matinée.

Anne-Lucie Wack précise qu'elle devra également quitter la séance à 13h, car elle doit être auditionnée en tant que DG de l'établissement par le jury international de l'Isite Muse en présentiel à Montpellier.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 17 septembre 2021

Aucune remarque de la part des administrateurs.

Délibération : le procès-verbal du 17 septembre 2021 est approuvé à la majorité avec 27 voix pour et 1 abstention.

2. Actualités de l'Institut Agro

2.1 Principales avancées et faits marquants depuis les conseils d'administration du 29 juin et 17 septembre 2021

Anne-Lucie Wack présente les principaux éléments de la note de synthèse fournie aux administrateurs dans le dossier et précise que cette note sera, comme d'habitude, diffusée à l'ensemble des communautés à l'issue du conseil d'administration.

Dominique Chargé souligne que depuis la création de l'Institut, de nombreux projets ont été mis en œuvre et sa visibilité s'est renforcée, malgré les contraintes liées à la crise sanitaire. Les équipes doivent en être félicitées et remerciées. Il revient sur la présence de l'Institut Agro à l'Élysée, qui constitue une reconnaissance majeure, et souligne que les questions de la génétique, du numérique, et de la robotique dans le plan France 2030 sont des sujets qui intéressent l'Institut.

Hélène Guido-Halphen estime positive la présence de l'Institut Agro au Salon de l'Agriculture.

Guy Gardarein précise qu'il rejoindra le 1^{er} décembre l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles et souhaite une excellente continuation à l'Institut Agro. Dominique Chargé et Anne-Lucie Wack le remercient pour sa contribution à la construction de l'Institut.

3. Stratégie

3.1 Projet stratégique de l'Institut Agro : Mission Vision Ambition et grandes lignes directrices

Jacques Wery présente le projet stratégique sur la base du power-point joint au dossier.

l'institut Agro

agriculture • alimentation • environnement

Anne-Lucie Wack précise que le nom des écoles a été stabilisé : Institut Agro Dijon, Institut Agro Rennes-Angers, Institut Agro Montpellier. Ce choix permet de renforcer la marque Institut Agro.

Laure Coudret-Laut salue la maturation de la démarche. Toutefois elle estime que la présentation apparaît trop hexagonale. La dimension européenne et internationale, ainsi que l'entrée sur le marché du travail devraient être mieux identifiées. Enfin, la terminologie devrait refléter davantage la dimension internationale.

Cyril Kao salue le travail effectué et la forte dimension participative qui permet aux communautés d'adhérer au projet, étape indispensable dans la construction d'un nouvel établissement. Néanmoins, il estime que la communication mériterait d'être davantage envisagée depuis une perception extérieure. Par ailleurs, les priorités et la posture en matière de politique scientifique et de recherche devront être clairement définies et approfondies. Le sens donné à la position de *leader* doit être mieux explicité, étayé et objectivé par des indicateurs et un cadre. Enfin, il s'interroge sur la politique de doctorat.

Valérie Baduel salue à son tour la qualité et l'importance du travail réalisé. Elle insiste sur la nécessité d'une approche entre les établissements de l'enseignement supérieur agricole, afin d'avoir un réel impact. Par ailleurs, les enjeux économiques devraient être évoqués, car ils s'ajoutent aux enjeux environnementaux. La durabilité du tissu économique français doit être renforcé. De même, la dimension d'apporteur de solutions, notamment aux acteurs socio-économiques, doit être développée, en concrétisant l'axe « transitions ».

Didier Gascuel salue également le travail réalisé et cette présentation, qui intègre bien les propositions et idées apportées lors des échanges. Le projet stratégique est largement partagé et soutenu par toutes les communautés. Deux points pourraient être améliorés. Tout d'abord, le Conseil de l'École Rennes-Angers a adopté le vœu suivant :

« Le Conseil d'École interne se félicite du projet, qui trace la perspective d'une vision ambitieuse pour l'Institut. Le Conseil d'École interne appuie pleinement la démarche de construction collective d'un projet tourné vers les transitions agricoles et alimentaires, et largement ouvert aux enjeux contemporains de la crise écologique et climatique. Ce projet place haut les exigences d'un enseignement supérieur agronomique de qualité, largement appuyé sur la recherche scientifique menée en partenariat.

Le Conseil d'École interne formule le vœu que le projet stratégique de l'Institut Agro soit construit en pleine synergie avec les projets des Écoles internes, dont le dynamisme propre est une richesse pour l'Institut. Il s'agit ainsi de créer un aller-retour vertueux, dans lequel le projet stratégique d'AgroCampus Ouest doit être tout à la fois une déclinaison et une contribution déterminante au projet d'Institut.

Le projet de l'École interne doit en particulier permettre de mieux identifier et donner une visibilité aux spécificités, mais aussi à la diversité et à la richesse des activités de formation et de recherche, ainsi qu'aux ancrages territoriaux ou aux partenariats professionnels ou institutionnels de l'École interne. Il s'agit de nourrir les dynamiques nouvelles permises par la création de l'Institut et de participer en retour à la dynamique globale et à une meilleure identification de la plus-value de l'Institut. »

D. Gascuel estime que la communauté des enseignants-chercheurs est insuffisamment mobilisée au sein des Écoles internes, et que la présentation des ambitions de l'Institut Agro en matière de recherche est en deçà de l'implication des enseignants-chercheurs.

Yvan Lagadeuc salue le travail effectué. Il s'interroge sur la mise en œuvre de la stratégie, en particulier sur la formation. En effet, les compétences pour certaines thématiques proposées,

l'institut Agro

agriculture • alimentation • environnement

comme le numérique et la robotique, ne sont pas toutes présentes au sein de l'Institut, ni même au sein de l'INRAE. La numérisation de l'agriculture constitue une stratégie nationale, qui fera prochainement l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt. Elle s'appuie souvent sur des informaticiens. Des partenariats avec les universités doivent donc être développés, afin de les attirer sur les sujets d'agronomie.

Jean-Marie Barillère salue à son tour le travail effectué. Il souligne que le financement de la transition demande du développement économique, qui ne doit pas être omis. En outre, la production agricole et alimentaire doit nourrir la planète. Par ailleurs, les solutions sont désormais construites en réseau, entre les partenaires économiques et scientifiques. Cette dimension ne ressort pas suffisamment dans la présentation. Enfin, les producteurs sont désormais confrontés aux problématiques de communication auprès du grand public, où les réalités scientifiques sont peu présentes.

Hélène Guido-Halphen rejoint les propos de Didier Gascuel quant à l'implication des Écoles internes et à la place de la recherche. Par ailleurs, elle regrette que le changement de nom de l'École n'ait pas été abordé plus tôt en Conseil d'École interne, le prochain étant prévu en mars 2022.

Anne-Lucie Wack remercie les administrateurs pour ces retours positifs et ces contributions et éléments d'analyse qui enrichiront la suite des réflexions. En réponse à D. Gascuel et H. Guido-Halphen, elle souligne que les contributions des Écoles dans le projet constitue effectivement un point clé, et qu'elles vont être rendues plus concrètes et visibles dès lors que l'on va rentrer dans le grain de définition des actions et objectifs stratégiques, et de la part que chaque école peut prendre dans la réalisation de ces objectifs globaux. Par ailleurs, en réponse à C. Kao elle souligne que l'Institut doit effectivement se doter d'une politique scientifique explicite, qui montre ses particularités, notamment les synergies entre recherche, formation et appui ; la richesse liée au positionnement des enseignants chercheurs dans les UMR ; la politique doctorale qui est un atout de l'Institut, avec un grand nombre de doctorants inscrits à l'Institut et une délivrance du doctorat dans le cadre d'écoles doctorales partagées avec les universités; et l'implication des écoles dans les sites académiques.

Jacques Wery indique par ailleurs avoir bien pris note des remarques émises. Certaines concernent la formulation de la présentation, d'autres seront plus importantes dans la phase de construction à venir du projet stratégique. La construction des objectifs et actions se fait effectivement avec les Écoles internes, en tenant compte de leurs spécificités. De même, certains sujets pourront être approfondis avec les autres établissements d'enseignement supérieur agricole.

Dominique Chargé estime que l'Institut devrait mieux définir sa stratégie et son influence internationale, et que l'Institut doit contribuer à la construction de modèles économiques durables, dans des perspectives de transformations. Les sciences humaines peuvent y aider.

Cécile Duby, Jean- Luc Bosio et Gaëlle Roudault font une présentation plus précise de l'axe international.

Anne-Lucie Wack souligne que cette présentation montre bien la contribution des Écoles et leurs spécificités lorsqu'on l'analyse à l'échelle des actions, par exemple sur le pourcentage d'étudiants étrangers accueillis.

Marie-Stéphane Tixier salue cette présentation, qui montre bien les potentiels offerts par le regroupement. Elle s'interroge sur la place des enseignants-chercheurs dans la mise en place de cette stratégie internationale, ainsi que l'articulation entre cet axe stratégique et le dispositif FRIDA.

l'institut Agro

agriculture • alimentation • environnement

Valérie Baduel souligne que la réalité et l'ampleur des ressources disponibles sont bien mises en avant. Ces missions internationales devront être articulées avec les spécificités des Écoles de l'Institut Agro, tout en objectivant les enjeux du secteur, à l'échelle européenne notamment. Elle souligne que le Ministère de l'Agriculture porte une stratégie européenne et internationale face aux enjeux climatiques, qui entraînent des conflits, mais aussi face à la montée en puissance des pays émergents et d'acteurs non étatiques et à la remise en cause du multilatéralisme. L'Institut a sa place dans la construction d'une Union Européenne forte, ouverte sur le monde et protégeant ses intérêts, dans l'accompagnement de la transition vers des systèmes porteurs de solutions durables et du positionnement international des différents acteurs en portant les valeurs françaises et européennes.

Laure Coudret-Laut appuie ces propos. La dynamique à mettre en œuvre manque encore de précisions. Ainsi, elle estime que le nombre de 187 partenariats semble démesuré, à l'heure où d'autres acteurs ont restreint les leurs, afin de les renforcer et de construire des réseaux de formation et de recherche internationaux solides.

Didier Gascuel estime que le niveau d'internationalisation des enseignants-chercheurs et de la recherche est élevé, mais ne transparaît pas dans cette présentation. L'Institut doit capitaliser davantage sur ce qui existe.

Anne-Lucie Wack remercie pour ces retours, qui seront pris en compte. Elle présente la délibération soumise au vote :

Délibération : le conseil d'administration approuve à l'unanimité la stratégie générale et les grandes lignes du projet stratégique Mission Vision Ambition et axes stratégiques.

Dominique Chargé quitte la séance à 12h et laisse la Présidence du conseil d'administration à Madame Laure Coudret-Laut.

3.2 Création de la fondation de l'institut Agro

Anne-Lucie Wack indique que le Conseil d'Administration est consulté à la fois sur la dissolution des Fondations AgroCampus Ouest et SupAgro Fondation et sur la création de la Fondation de l'Institut Agro au 1er janvier 2022, et l'affectation de tous les biens, droits, obligations et ressources des deux fondations dissoutes. Cette Fondation concernera le périmètre des trois Écoles. Les Conseils de Gestion de ces deux Fondations ont approuvé les 7 et 13 octobre 2021 leur dissolution et la réaffectation des biens à la nouvelle Fondation.

Isabelle Massaï et Christine Dumanget présentent la note sur la création de la fondation de l'Institut.

Christèle Cornier indique être élue au Conseil de Gestion de SupAgro Fondation et souligne l'importance que le modèle économique soit fondé sur les projets. De même, le principe « un projet, une levée de fonds » évite la consommation des fonds propres. Ce point a fait l'objet d'une motion votée à l'unanimité lors du dernier Conseil de gestion de SupAgro Fondation.

Christophe Cudennec souligne que la plupart des chaires existantes sont liées aux spécificités des Écoles internes, mais pourraient avoir maintenant une portée transversale. Les chaires existantes devraient être réexaminées dans cette perspective, et l'Institut doit se montrer proactif pour identifier des thèmes transversaux. Isabelle Massaï précise que de telles perspectives seront prochainement explorées, les travaux s'étant pour le moment concentrés sur la dimension statutaire et de gouvernance.

l'institut Agro

agriculture • alimentation • environnement

Cyril Kao souligne que les chaires sont l'un des éléments d'une politique scientifique, sujet largement évoqué dans le point 3.1. Il s'interroge sur la complémentarité avec les autres Fondations des sites académiques où sont implantées les Écoles.

Pascal Peny répond que des collaborations ont déjà eu lieu, par exemple avec Agropolis Fondation, qui a contribué à la création de la chaire Eau & Agriculture, ou avec la Fondation Daniel et Nina Carasso, sur la chaire Alimentation du Monde. Une approche écosystémique et partenariale est recherchée. Les modèles économiques se complètent souvent bien et les frais de gestion peuvent être répartis.

Valérie Baduel demande si la répartition des rôles entre les Fondations et les divers établissements est clairement établie auprès des financeurs, afin qu'ils ne se « vampirisent » pas mutuellement.

Michel Penet salue l'importance du travail fait pour la création de la Fondation unique. Malgré des situations très différentes, la synthèse est très satisfaisante. Par ailleurs, cette Fondation ne se résumera pas aux chaires, mais accompagnera aussi les étudiants, proposera des bourses et agira à l'international. Il estime que le modèle économique des chaires est fondamental et que la transversalité doit être abordée progressivement.

Anne-Lucie Wack indique que l'identité de l'Institut constitue l'un des éléments clé de la communication de la Fondation unique. Elle lui permettra aussi de mieux se situer localement, nationalement et internationalement. Elle souligne que la communauté des Alumni est aussi très impliquée dans le projet. Elle précise que le projet continuera à être affiné au 1^{er} semestre 2022 en cohérence avec le projet stratégique global.

Délibération : la dissolution de la Fondation AgroCampus Ouest et de SupAgro Fondation au 31 décembre 2021 et la création de la Fondation Institut Agro au 1er janvier 2022, par l'affectation des biens, droits, obligations et ressources des deux Fondations dissoutes, ainsi que les statuts de cette Fondation sont approuvés avec 25 voix pour et 3 abstentions.

Christine Heuzé indique que les élus IATOS d'AgroCampus Ouest ne s'opposent pas aux partenariats professionnels et partagent les enjeux de professionnalisation des étudiants. Leur abstention constitue une alerte quant au financement de la formation et de la recherche publique. En effet, les fonds publics sont le garant de leur indépendance et ne doivent pas s'en retirer.

4. Gouvernance

4.1 Finances

Gaëlle Malécot-Tamborini indique que le budget 2022 de l'Institut Agro, issu des budgets des deux Écoles, validés par les Conseils d'École interne, se veut un budget de consolidation. En 2022, une stratégie financière sera construite en cohérence avec le projet stratégique.

Le budget rectificatif 2021 prend en compte les enjeux et les impacts de la crise sanitaire et conforte les fondamentaux. Des circuits financiers communs ont été mis en place. Un directeur des affaires financières de l'Institut a été nommé assurant un pilotage fonctionnel des équipes dans les écoles. Des points d'amélioration ont été identifiés, grâce à des échanges nourris avec les Écoles.

Par ailleurs, la soutenabilité est estimée satisfaisante, la situation des Écoles avant la création de l'Institut Agro étant saine. Néanmoins, la vigilance reste de mise, et de nombreux chantiers participant à une meilleure performance sont prévus (en particulier, un meilleur taux

l'institut Agro

agriculture • alimentation • environnement

d'exécution et des délais globaux de paiement moins longs). Jérémy Fourreau présente la note relative au Budget rectificatif et au budget initial. Le 11 janvier 2022, le budget rectificatif de l'Institut intégrant Dijon sera présenté au Conseil d'Administration.

Les moyens globaux de l'Institut sont évalués à 136 millions d'euros, dont 70 millions d'euros de masse salariale, pris en charge par le Ministère. Le budget principal s'élève à près de 64 millions d'euros, tandis que le budget annexe de la future Fondation s'établit à 1,9 million d'euros. Le budget commun de l'Institut atteint 13 millions d'euros. S'y ajoutent les budgets intégrés des trois Écoles internes : 11 millions d'euros pour AgroCampus Ouest, 20 millions d'euros pour AgroSup Dijon et 20 millions d'euros pour Montpellier SupAgro. La situation patrimoniale des Écoles est hétérogène.

Les dépenses concernent le personnel contractuel pour 7 millions d'euros, soit 15% du budget global, le fonctionnement pour 1 million d'euros, soit 1% du budget global, et les investissements, notamment immobiliers propres à l'Institut, pour 4,8 millions d'euros. Les dépenses patrimoniales des Écoles sont inscrites dans leur budget. Les dépenses prises en charge par le budget commun de l'Institut restent mesurées.

Plus précisément, le budget fonctionnement intègre 6% de frais propres à l'Institut : locaux du Siège à Paris, frais de déplacement. Les dépenses mutualisées permettent une économie d'échelle. Enfin, les dépenses exceptionnelles correspondent à la mise en place des premières stratégies de l'Institut, comme le lancement de la marque avec les Directions de la Communication, ou bien la convergence des systèmes d'information portée par les DSI.

Une trajectoire financière doit être définie pour l'Institut, car les budgets 2021 et 2022 consistent principalement en l'agrégation des besoins des Écoles. Un dialogue de gestion sera établi en 2022. En outre, une enveloppe de 500.000 euros servira de financement à des appels à projets. Elle sera intégrée dans le premier budget rectificatif 2022.

Par ailleurs, les performances de la chaîne financière doivent s'améliorer. Un cabinet externe assistera les services en ce sens au 1^{er} semestre 2022.

Un plan d'action faisant l'objet d'un pilotage hebdomadaire, réunissant tous les DAF et leurs adjoints, l'Agence Comptable et les services Achats & Marchés est établi prévoyant entre autre :

Les processus doivent se renforcer. Les données devront être mieux fiabilisées. Des indicateurs de suivi et de pilotage budgétaire doivent être développés. L'organisation de travail à l'échelle de l'Institut doit se poursuivre. La signature électronique sera prochainement mise en œuvre. Les projets de dématérialisation sont en réflexion. Une cartographie des risques financiers sera construite au premier semestre 2022. Les processus sont en cours d'harmonisation entre les Écoles, de même que les référentiels d'imputation sur le SI financier. Les règles d'achats ont été refondues et communiquées aux services.

Le système d'information financier Cocktail ne répond pas par ailleurs à tous les besoins. La migration vers un nouveau SI est prévue à horizon 2025, sous la tutelle de la DGER.

4.1.1 BR 2021 (délibérations)

Délibération : le budget rectificatif n°1 2021 hors fondation est approuvé avec 19 voix pour et 9 abstentions.

Délibération : le budget annexe rectificatif n°1 2021 Fondation AgroCampus ouest est approuvé avec 24 voix pour et 4 abstentions.

Délibération : le budget annexe rectificatif n°1 2021 Fondation Montpellier SupAgro est approuvé avec 24 voix pour et 4 abstentions.

4.1.2 BI 2022 (délibérations)

Didier Jarnigon salue le travail fait en concertation. Il en reste beaucoup à fournir pour disposer d'une meilleure visibilité des comptes, d'autant que les méthodes diffèrent selon les écoles. La connaissance de la situation patrimoniale reste insuffisante. Néanmoins, la situation est saine et confortable pour 2022, et aucune inquiétude majeure n'existe pour la suite.

Christophe Cudennec souligne l'ampleur du travail fourni. Néanmoins, certains éléments constituent une réelle annonce, comme le fait que les dépenses immobilières repassent au niveau des Écoles internes.

À Rennes, la construction d'un leaving lab en agroalimentaire, pour 1,5 million d'euros, et la rénovation du cœur de campus, pour 11,5 millions d'euros, ont été obtenues. Cette dernière enveloppe est bien moindre que la somme demandée et des arbitrages seront donc nécessaires. En outre, le « cœur de campus » ne désigne plus le bâtiment 11, mais le bâtiment 16, entraînant donc le changement du barycentre du site et laissant entrevoir la destruction des bâtiments 12 et 14, pourtant occupés par des équipes scientifiques et disposant de laboratoires et salles particulières. Les enjeux multiples dépassent largement les amphithéâtres modulables proposés. Une évolution de cet objectif serait la bienvenue. Il est à se demander si les espaces seront suffisants pour ce cœur de campus.

Enfin, la démolition est envisagée fin 2022/début 2023, le chantier durant jusqu'en 2026. Ces travaux impacteront donc fortement le campus et les équipes de recherche pendant plusieurs années. Le budget de 80.000 euros qui semble affecté au début de ces travaux est faible.

Didier Gascuel salue le travail et les notes explicatives très claires. Certains éléments du budget constituent de bonnes nouvelles, notamment la bonne situation financière des Écoles. Néanmoins, plusieurs élus et lui-même s'abstiendront, car ils auraient aimé être associés à la construction du budget.

Anne-Lucie Wack répond que le budget initial 2022 est un budget de consolidation. Les élus seront pleinement associés à la construction du budget 2023, qui devra traduire les orientations stratégiques. Par ailleurs, elle précise que les réponses concernant AgroCampus Ouest ont bien été envoyées le 15 novembre avant le CA.

Gaëlle Malécot-Tamborini confirme que l'ensemble des questions soulevées par Christophe Cudennec relatives à des sujets spécifiques de l'école Agrocampus ont fait l'objet d'une réponse spécifique en dehors du CA. Les données présentées sont fiables. Tous les retours du CPER n'ont pas été reçus. Les montants indiqués dans la note concernant les bâtiments d'AgroCampus Ouest ne couvrent que des activités d'étude, et nullement de grands travaux. Enfin, des négociations ont été entamées concernant les besoins immobiliers en matière d'enseignement et de recherche. Néanmoins, la constitution des dossiers CPER demande un temps conséquent.

Délibération : le budget initial 2022 hors fondation est approuvé avec 14 voix pour et 14 abstentions les abstentions n'étant pas considérées comme des expressions de vote.

Délibération : le budget annexe initial 2022 Fondation IA est approuvé avec 20 voix pour et 5 abstentions.

l'institut Agro

agriculture • alimentation • environnement

Anne-Lucie Wack (mobilisée par l'audition par le jury international de l'Isite Muse en présentiel à Montpellier) quitte la séance à 13h20.

4.1.3 Modalités de dépenses spécifiques à destination d'agents, d'étudiants ou des tiers contribuant à l'activité de l'école

Jérémy Fourreau indique qu'un cadre commun à l'Institut et aux écoles internes est nécessaire. La proposition a été travaillée avec les écoles, dont Agro Sup Dijon.

Délibération : les modalités de dépenses à destination des agents, étudiants ou autres tiers sont approuvées à l'unanimité.

4.2 Ressources humaines

4.2.1 Approbation de la prorogation sur les années universitaires 2020-20201 et 2021-2022 des référentiels d'équivalences horaires des activités des enseignants-chercheurs en vigueur au 31 décembre 2020 à AGROCAMPUS OUEST et à Montpellier SupAgro

Délibération : la prorogation pour l'année universitaire 2020-2021 des référentiels d'équivalences horaires des activités des enseignants-chercheurs en vigueur à Agrocampus Ouest et à Montpellier SupAgro est approuvée à l'unanimité.

4.2.2 Fixation du plafond autorisé d'heures complémentaires pour les enseignants-chercheurs

Cédric Valora indique que le plafond d'heures complémentaires proposé fait suite à une recommandation de la tutelle quant à sa formalisation. Il s'élève à 96 heures pour les enseignants-chercheurs et à 192 heures pour les enseignants du secondaire détachés.

Marie-Stéphane Tixier demande si ces heures sont hors PEDR.

Cédric Valora acquiesce. La PEDR elle-même plafonne à 50 les heures complémentaires. Il s'agit d'une règle nationale.

Didier Gascuel demande si les heures de formation continue y sont incluses.

Cédric Valora répond que ces heures concernent la formation initiale et continue.

Jérôme Coppalle indique que la PEDR sera prochainement supprimée, dans le cadre de la réforme du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs. Il en sera de même pour la PCA et la prime de recherche et d'enseignement supérieur. Ces trois primes seront fusionnées dans un régime indemnitaire unique comportant trois volets. Le volet correspondant à la PEDR sera élargi aux dimensions pédagogiques et hospitalières.

Délibération : le plafond autorisé d'heures complémentaires pour les enseignants-chercheurs est approuvé à l'unanimité.

4.2.3 Critères d'attribution 2021/2022 d'allocation de la prime pour charge administrative aux enseignants-chercheurs titulaires et personnels assimilés au sein des écoles internes

Cédric Valora indique que les critères d'attribution de la prime pour charge administrative sont reconduits, avec pour seule modification du taux appliqué au poste de direction déléguée aux formations et politiques scientifiques de Montpellier SupAgro. L'enveloppe maximale s'établit à 47.000 euros pour Montpellier et à 50.000 euros pour Rennes-Angers.

l'institut Agro

agriculture • alimentation • environnement

Leïla Temri regrette que la PCA n'ait pas été répartie entre les différentes fonctions, plutôt que d'augmenter de 50% seule l'une d'elles, dont les attributions sont plutôt réduites.

Marie-Stéphane Tixier la rejoint et regrette que les missions de la DFS n'aient pas encore été publiées. Une telle augmentation ne paraît pas justifiée auprès des personnels.

Christèle Cornier indique que l'attractivité du poste est l'un des arguments justifiant l'augmentation de cette prime. Cette situation est inquiétante, car le poste constitue un enjeu pour l'établissement. Par ailleurs, la trajectoire diverge entre les Écoles sur ce sujet, alors qu'elle converge plutôt pour les autres.

Cédric Valora répond que la situation diverge effectivement, pour des raisons historiques. Une harmonisation entre les trois écoles aura lieu à terme.

Didier Gascuel précise qu'à Rennes-Angers, le montant des primes est uniforme. L'accroissement des différences à Montpellier constitue une surprise.

Christophe Cudennec s'interroge sur la pertinence du chantier d'harmonisation, dans la mesure où cette prime disparaîtra prochainement.

Jérôme Coppalle répond que le volet indemnitaire qui remplacera la PCA ne devrait guère en différer. Un chantier d'harmonisation peut donc être mené.

Carole Sinfort précise que cette augmentation a été présentée et discutée à la Commission des enseignants de Montpellier, laquelle s'est unanimement prononcée pour, à l'exception d'une abstention.

Délibération : les critères d'attribution 2021/2022 d'allocation de la prime pour charge administrative aux enseignants-chercheurs titulaires et personnels assimilés au sein des écoles internes sont approuvés avec 14 voix pour, 8 voix contre et 7 abstentions.

4.2.4 Plan d'action égalité professionnelle

Gaëlle Malécot-Tamborini indique que le plan d'égalité professionnelle femmes/hommes a été construit dans le cadre d'un groupe de travail inter-écoles dédié, incluant toutes les communautés. Outre l'obligation imposée par le Ministère de finaliser un tel plan en 2021, la création de l'Institut constitue une opportunité idéale pour définir des actions, des pilotes, un calendrier et des indicateurs. À terme, ce plan sera enrichi de sujets tels que la diversité et le handicap.

Les acteurs sont en cours d'identification, tant pour les personnels et enseignants-chercheurs que pour les étudiants. Les DRH seront aussi mobilisés. Des niveaux de priorisation ont été définis, dans un souci de mener les actions dans de bonnes conditions. Le groupe de travail perdurera et les indicateurs seront régulièrement présentés aux différentes instances.

Christine Heuzé remarque que le télétravail n'est pas inclus dans ce plan, alors qu'il arrive que les hommes et les femmes y aient différemment accès. Le sujet étant traité entre l'agent et son chef de service, les différences de traitement sont difficilement objectivables. La mise en place d'indicateurs serait assez aisée et permettrait de repérer des inégalités.

Par ailleurs, l'espace « jeunes mamans » de l'action 15 devrait aussi inclure les jeunes papas. La formulation « jeunes parents » serait plus égalitaire. En outre, il serait pertinent de préciser que la cellule d'écoute de l'action 24 est celle de l'action ministérielle, compétente en matière de harcèlement. Le terme d'écriture « épïcène » est quelque peu déroutant, et devrait être remplacé par celui d'écriture « inclusive ». En outre, le féminin mérite plus que des

l'institut Agro

agriculture • alimentation • environnement

parenthèses, d'autant qu'une autre action prévoit que les fiches de poste ne donnent pas de prédominance de genre.

Gaëlle Malécot-Tamborini précise que la mise à jour des fiches de poste constitue effectivement l'une des actions identifiées. Certaines compétences et attendus sont, dans l'inconscient collectif, plus favorables aux hommes. Ne serait-ce qu'insister sur une charge de travail lourde limite les candidatures féminines.

Aucune action particulière n'a été identifiée pour le télétravail, bien que le sujet ait été abordé. Néanmoins, il est vrai que les managers devraient être sensibilisés aux biais de genre.

L'espace « jeunes mamans » est envisagé comme un espace d'allaitement, suite à des demandes des Écoles. La réflexion n'est pas allée au-delà, mais des espaces jeunes parents plus larges pourraient tout à fait être envisagés.

Enfin, la cellule d'écoute ministérielle sera mentionnée comme telle, et la remarque concernant le terme « épïcène » est bien notée. Des cellules d'écoute en interne pourraient être développées.

Jérôme Coppalle rappelle que l'écriture inclusive est interdite dans l'ensemble des documents administratifs officiels relevant de l'Etat et de ses opérateurs, sur décision du Premier Ministre. En revanche, les fiches de poste doivent utiliser un vocabulaire épïcène ou expliciter les formules masculines et féminines, sans parenthèses.

Délibération : le plan d'action égalité professionnelle est approuvé à l'unanimité.

4.3 Marchés publics

4.3.1 Marché portant sur un Contrat de performance énergétique (CPE) en vue de l'exploitation des installations de génie climatique et de la réalisation de travaux de performance énergétique sur le campus de la Gaillarde

Cédric Valora présente la délibération relative au marché portant sur un Contrat de performance énergétique (CPE) en vue de l'exploitation des installations de génie climatique et de la réalisation de travaux de performance énergétique sur le campus de la Gaillarde.

Jana Kandler demande si le montant de 750.000 euros est annuel.

Cédric Valora répond que ce montant annuel est estimatif.

Délibération : le principe de l'appel d'offres et de la passation d'un marché portant sur un contrat de performance énergétique en vue de l'exploitation des installations de génie climatique et de la réalisation de travaux de performance énergétique à Montpellier SupAgro est approuvé à l'unanimité.

4.4 Création d'une école interne au sein de l'Institut Agro

Catherine Prevel indique que la création d'une école interne s'inscrit dans le cadre de l'intégration d'AgroSup Dijon. Malgré l'approbation du décret lors du conseil d'administration du 17 septembre et conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration doit proposer formellement la création de cette école interne.

Par ailleurs, les nouveaux noms d'usage des écoles internes entreront en vigueur : Institut Agro Rennes-Angers, Institut Agro Montpellier, Institut Agro Dijon.

Délibération : la création d'une école interne au sein de l'Institut Agro est approuvée avec 28 voix pour et 1 abstention.

l'institut Agro

agriculture • alimentation • environnement

4.5 Modification du règlement statutaire de l'Institut Agro concernant l'organisation des élections statutaires

Catherine Prevel indique que les élections seront organisées dès la publication du projet de décret, soit début 2022, afin de réunir un Conseil d'Administration en mars sur le nouveau périmètre, intégrant les élus d'AgroSup Dijon. Les délais sont très contraints. L'élection au Conseil National de l'Appui sera organisée dans un second temps.

Délibération : la modification du règlement statutaire de l'Institut Agro concernant l'organisation des élections statutaires est approuvée à l'unanimité.

4.6 Décision d'attribution d'une concession de logement pour nécessité de service

Cédric Valora indique que l'attribution du logement pour nécessité de service s'inscrit dans le cadre du domaine d'exploitation et d'expérimentation du Chapitre, à Villeneuve-lès-Maguelone. Suite à un départ, il est proposé d'attribuer à Monsieur Hugues Combes, personnel technique, l'un des deux logements disponibles.

Délibération : l'attribution d'une concession de logement pour nécessité de service est approuvée à l'unanimité.

5. Formation et recherche

5.1 Caractéristiques des emplois d'enseignants-chercheurs ouverts au concours en 2022

Carole Sinfort et Dominique Vollet présentent les profils soumis à l'avis du Conseil d'administration.

Cyril Kao estime qu'il serait pertinent de faire connaître au CA l'avis du Conseil Scientifique, car il est compétent sur ces sujets. Plus largement, il doit être sollicité sur la stratégie scientifique de l'établissement.

Dominique Vollet ajoute que les schémas directeurs de projet scientifique des départements ont été présentés en Conseil Scientifique, puis discutés dans les Commissions Recherche & Innovation des Écoles internes.

Didier Gascuel précise que les profils des enseignants-chercheurs sont coconstruits au sein des UMR, bien que le besoin soit souvent défini en premier lieu par l'enseignement. La Commission des enseignants examine aussi la solidité des projets tant sur la formation que sur la recherche.

Délibération : les profils d'enseignants-chercheurs ouverts au concours en 2022 sont approuvés avec 28 voix pour et 1 voix contre.

5.2 Capacité d'accueil Parcoursup

Bruno Gadoud indique que le nombre de places est inchangé : 47 en horticulture et paysages à Angers, 45 en agroalimentaire à Rennes, 20 pour la préparation au concours d'entrée à l'École d'ingénieur agroalimentaire Oniris.

Délibération : la capacité d'accueil Parcoursup est approuvée avec 27 voix pour et 2 abstentions.

5.3 Capacité d'accueil Masters

Aurélie Chassagne indique que la capacité d'accueil en master est affichée sur le portail trouvermonmaster.gouv.fr, ainsi que les modalités d'examen des dossiers. Ils n'ont pas changé par rapport à 2021.

Délibération : la capacité d'accueil en Masters est approuvée avec 28 voix pour et 1 abstention.

5.4 Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), bilan année précédente et programmation sur l'année universitaire à venir

Aurélie Chassagne indique que les étudiants paient la CVEC lors de leur inscription. Les fonds sont collectés par le CROUS puis partiellement redistribués aux écoles. Les actions qui en découlent ont pour but de favoriser l'accueil, l'accompagnement social, la culture, le sport, la prévention et la santé physique et mentale. Elles sont définies avec les élus étudiants au sein de Commissions CVEC dédiées.

De nombreuses actions 2019-2020 ont été reportées en 2020-2021, en raison de la crise sanitaire. Le reliquat de la contribution est lui-même reporté d'une année sur l'autre.

Délibérations : le bilan 2020-2021 de la CVEC et la programmation 2021-2022 de la CVEC sont approuvés à l'unanimité.

5.5 Complément à la délibération du 29 juin 2021 : critères généraux d'exonération des droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2021/2022

Aurélie Chassagne rappelle que les critères d'exonération avaient été présentés lors du Conseil d'Administration de juin 2021. Toutefois, deux situations ont incité à les faire évoluer. Ainsi, le tarif de la césure en autonomie a évolué après la constitution par les étudiants de leur programmation. En conséquence, une exonération exceptionnelle est sollicitée pour l'année 2021-2022. Par ailleurs, les critères sont très normés, à tel point que des situations exceptionnelles ne peuvent pas faire l'objet de souplesse.

Victor Dufour-Barillot indique que les étudiants boursiers, exonérés de droits d'inscription, perdent leur bourse pour l'année de césure et doivent donc payer les droits d'inscription. Une exonération pour ces étudiants serait la bienvenue.

Aurélie Chassagne répond que l'année de césure reste une démarche facultative, mais que des réflexions pourront être menées sur cette demande.

Didier Gascuel souhaite que ce sujet soit travaillé, afin que la césure ne renforce pas les inégalités sociales entre les étudiants, en devenant un privilège pour certains.

Aurélie Chassagne en convient, mais rappelle que quatre tarifs existent pour le diplôme d'établissement de césure, qui se basent sur les échelons de bourse de l'année précédente. Environ 70% de chaque promotion montpelliéraine part en césure et aucune discrimination n'a été constatée en fonction des échelons de bourse.

Bruno Gadoud ajoute que les bourses sur critères sociaux sont un dispositif national, encadré par la DGER. Les situations individuelles des étudiants sont examinées par les Écoles, par principe ouvertes à toutes les demandes.

Délibération : l'évolution des critères généraux d'exonération des droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2021-2022 est approuvée avec 28 voix pour et 1 abstention.

l'institut Agro

agriculture • alimentation • environnement

5.6 Demande d'éméritat

Carole Sinfort présente la demande d'éméritat de Serge Kreiter professeur de zoologie agricole et écologie animale

Cyril Kao demande si les pratiques d'éméritat seront harmonisées entre les Écoles.

Carole Sinfort répond que la procédure d'attribution d'éméritat a fait l'objet d'un consensus au sein de la CDESA et qu'un chantier sur la carrière des enseignants-chercheurs a été lancé, lequel intègre l'éméritat.

Délibération : la demande d'éméritat de Serge Kreiter est approuvée à l'unanimité.

5.7 Demande de Doctorat Honoris Causa de William Cheung

Dominique Vollet présente la proposition de doctorat *honoris causa* pour William Cheung qui constitue l'une des plus prestigieuses distinctions de l'enseignement supérieur français

Délibération : la demande de doctorat honoris causa de William Cheung est approuvée à l'unanimité.

Catherine Prevel indique que le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 11 janvier 2022. Quatre séances sont prévues dans l'année.

Christophe Rivoallan indique que le premier tour aura lieu du 2 au 4 février et le second les 14 et 15 février. Le scrutin sera exclusivement électronique. Les instances seront intégralement renouvelées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION FEUILLE D'EMARGEMENT VENDREDI 16 NOVEMBRE - VISIO

MEMBRES DE DROIT			
	Présence	Pouvoir	Signature
Mr Jérôme COPPALLE Directrice générale de l'enseignement et de la recherche	présent		
Mr Yvan LAGADEUC conseiller scientifique et pédagogique - DGESIP	matin	J. Coppalle	
Mr Cyril KAO INRAE	présent		
Mr Philippe AUGE Président de l'Université Montpellier	excusé	A M.Penet	
Mr David ALIS Président de l'Université Rennes 1	excusé	A H. Guido- Halphen	
Mme Hélène GUIDO-HALPHEN Présidente du conseil d'école interne AGROCAMPUS OUEST	présente		
Mr Michel PENET Président du conseil d'école interne Montpellier SupAgro	présent		
Mr Jean-Marie BARILLERE Président de l'Union des maisons de Champagne	présent		
Mme Corinne BITAUD Directrice de l'Institut technique de l'horticulture	excusée	A D Chargé / L Coudret-Laut	
Mr Dominique CHARGE Président de la Coopération agricole	présent matin	A L Coudret-Laut	
Mr Thierry COTILLARD Président-directeur-général d'Intermarché	Démission		
Mme Laure COUDRET-LAUT Directrice d'Erasmus+	Présente après-midi		
Mme Isabelle PLASSAIS Présidente de l'Association des directeurs d'EPL ; Directrice de l'EPLFPA de Marmilhat	présent		
Mr Mohammed SADIKI Président du Conseil d'Administration du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes	excusé		

l'institut Agro

agriculture • alimentation • environnement

Mr Sébastien WINDSOR Président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture	excusé		
Mme Bettina LAVILLE Présidente du Comité 21, Conseillère d'Etat honoraire	excusée	A C Kao	
MEMBRES ELUS			
Représentant des professeurs et personnels assimilés			
Mr Didier GASCUEL	présent		
Mr Christophe CUDENNEC	présent		
Mme Marie-Stéphane TIXIER	présente		
Mme Sylvie AVALLONE	présente		
Représentants des maîtres de conférences et assimilés			
Mme Anne LAPERCHE	excusée	A L Vidal-Beaudet	
Mme Laure VIDAL BEAUDET	présente		
Mme Leïla TEMRI	présente l'après-midi	A J Kandler	
Mme Dominique THIS	présente		
Représentants des personnels IATOS			
Mme Christine HEUZE	présente		
Mr Rémi GARDET	présent		
Mme Jana KANDLER	présente		
Mme Christèle CORNIER	présente		
Représentant des étudiants			
Mr Antoine BIOTEAU	excusé	A V Dufour	
Mr Victor DUFOUR-BARILLOT	présent		
Mr Lucas BIGHETTI	présent		
Mme Dorianne OUEDRAOGO	présente		